

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 12 avril 2019

Rapport 01-001: Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021

Intervention de Christophe Martin

Conseiller départemental de Bayonne 2

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Le Président Macron a annoncé le lancement d'un Plan de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018. 8 milliards d'euros sur 4 ans, cela paraît bien peu au regard des 20 milliards que coûte dans le même temps la suppression de l'ISF, mais l'Etat compte sur les collectivités locales pour assurer ce plan. Les mêmes collectivités auxquelles ce gouvernement demande des économies, tout en devant répondre à la demande de davantage de services publics de nos concitoyens. Nous l'avons vu récemment avec l'annonce des cantines à 1€, dont le gouvernement veut s'attribuer le mérite, alors que ce sont bien les communes qui devront l'instaurer. Heureusement, une telle disposition d'ajustement de tarifs dans les cantines existe déjà dans un grand nombre de communes et nous l'avons nous-même déjà appliqué avec le principe de la tarification unique dans les services de restauration des collèves.

J'en reviens au Plan Pauvreté dans son ensemble, qui repose sur 5 axes majeurs, dont 3 concernent spécifiquement les Départements :

- les actions en faveur de la petite enfance
- l'accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA vers l'emploi
- La simplification du système social (avec notamment le lancement d'une réflexion sur le revenu universel d'activité – fusion de différentes aides sociales, sans que l'on sache lesquelles précisément à ce jour)

C'est effectivement sur ces sujets qu'il nous est proposé de contractualiser.

La convention d'appui que nous avons sous les yeux lie le Département pour 3 ans avec l'Etat. Ce dernier s'engage pour l'année 2019 sur la somme de 514 547€ pour la réalisation de différentes actions, dont 420 970€ serviront, si nous reprenons ce qui nous a été communiqué en 1^{ère} commission, à des actions que le Département réalisent déjà : sur l'insertion des bénéficiaires du RSA, la mise en place d'un référent de parcours, l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE notamment. Il reste donc 93 577€ pour financer des « initiatives départementales » dont nous ne connaissons pas le détail.

Je m'interroge donc sur la répartition de l'enveloppe allouée par l'Etat. Puisque plus de 400 000€ vont servir à financer des actions déjà menées par le Conseil départemental, cela signifie-t-il que cet argent, par jeu de vases communicants, que nous dépensions déjà, va servir à financer d'autres actions toujours dans le domaine ? Où s'agit-il pour la collectivité de faire des économies sur ses ressources propres ? Dans ce cas, que deviennent les sommes prévues au Budget ? Pourquoi ne pas utiliser cette dotation supplémentaire pour expérimenter, innover, s'engager réellement dans la lutte contre la pauvreté ?

Il faut bien comprendre que derrière le mot « pauvreté », se cachent des situations qui n'ont souvent rien à voir entre elles. On ne peut pas agir de la même manière pour aider un jeune en galère, une mère de famille monoparentale ou une personne handicapée ou âgée qui, elle, a peu de chances de voir ses revenus augmenter. Différents aspects sont donc en prendre en compte et pour cela, nous devons sortir des grandes lignes, travailler dans le détail pour accompagner au plus près et surtout de la manière la plus pertinente possible ceux qui en ont besoin.

Nous devons aussi activer du mieux possible le levier de l'insertion, par le retour vers l'emploi notamment. A ce sujet, sans doute que des progrès sont à faire sur la charge administrative pour les bénéficiaires, qui subissent la double peine si j'ose dire, en devant sans arrêt justifier leur situation par des dossiers administratifs issus de procédures complexes, accumulant les dossiers, les photocopies et les déclarations diverses. Pour instaurer une relation de confiance entre l'Administration et ses usagers, il faut des professionnels, suffisamment nombreux, bien formés et connaissant bien les personnes. Je ne pense pas que notre collectivité ait mis tous les moyens en ce sens aujourd'hui.

Un sujet tel que la lutte contre la pauvreté mérite d'être traité dans la concertation. Je me réjouis de lire, dans l'ajout qui a été fait il y a 48h dans la délibération, que le détail des engagements sera élaboré dans le cadre d'une démarche participative, à la fois en interne et en externe.

A ce titre, Monsieur le Président, il est bien évident que les élus du groupe de gauche, et peut-être plus particulièrement ceux de la 1^{ère} commission sont disposés à participer à cette concertation nécessaire.

C'est donc avec quelques réserves que nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.